

RAID OCCITANIA 2026

DE MILLAU A SAINT-JEAN DU BRUEL

Règlement Intérieur

Préambule

Tout participant, compétiteur et accompagnateur, qui prend part à cette épreuve se doit de connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Chaque équipe est responsable de ses participants mais aussi de ses accompagnateurs.

Article 1 : Généralités

L'association Aveyron terre d'aventure dont le siège est au 1 boulevard Emile Borel à Saint-Affrique (12 400) organise les 19, 20 et 21 juin 2026, une épreuve sportive de pleine nature dénommée « raid Occitania ».

Le Raid Occitania comporte différentes épreuves chronométrées

- Un raid Famille de 20 km en VTT balisé – Trail Balisé – course d'orientation tir laser et épreuve surprise
- Un raid sportif de 35 km en VTT balisé – Trail Balisé – course d'orientation tir laser et épreuve surprise
- Un raid élite accessible aux majeurs (plus de 18 ans) de 250 km en VTT-Trail-course d'orientation – biathlon-tir laser- packraft/canoe – kayak – spéléologie-via ferrata – sans balisage – en orientation et non-stop.

Les distances annoncées ci-dessus sont indicatives et peuvent changer.

Aveyron Terre d'Aventure et le raid Occitania sont affiliés à la fédération française de triathlon. Ce document s'appuie donc sur des textes figurant dans la réglementation fédérale du Triathlon relative à la pratique du Raid multisport de nature en vigueur pour la saison 2026.

Article 2 : Participants

Les raids sont accessibles à :

Raid famille accessible aux mineurs à partir de 8 ans sous la responsabilité d'un adulte par équipes de 2 concurrents toujours en course sans assistance en catégorie homme-mixte-femme

Raid sportif accessible aux Cadets et Juniors (+16 ans) en binômes ou accompagnés d'un adulte par équipes de 2 concurrents toujours en course sans assistance en catégorie homme-mixte-femme

Raid élite accessible aux majeurs (plus de 18 ans) accessible aux candidats hommes ou femmes âgés de 18 ans dans l'année civile par équipe de 2 à 5 en catégorie Expédition ou Aventures.

Les courses chronométrées sont accessibles aux détenteurs d'une licence sportive compétition de la FFtri ou d'un pass journée.

2.1. Engagement des participants

Les participants s'engagent à respecter :

- Le règlement de l'épreuve, ses annexes et documents assimilés
- Les consignes, instructions et directives de l'organisation avant, pendant et après le raid
- La législation en vigueur notamment concernant le respect du code de la route, de l'environnement, de l'assistance à personne en danger...
- Les règles particulières à certains territoires (spécifiées dans le road-book)
- Les territoires empruntés (zones interdites ; cultures ; propriétés privées ; zones de quiétude ; aménagements...)
- Les autres participants, usagers (piétons, cyclistes..) et organisateurs

Lutte contre le dopage : Des contrôles antidopage peuvent avoir lieu, les participants s'engagent à en accepter les modalités. En cas de contrôle positif, le ou les participant(s) en cause ainsi que leur équipe seront déclassés et exclus du Raid. L'ensemble des fédérations sportives et organisateurs de course sport-nature en seront informés.

2.2. Responsabilité des participants

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel en dehors des zones gérées par l'organisation et dûment identifiées pour le stockage du matériel (parc à vélo)

L'attention des participants est attirée sur la difficulté de l'épreuve élite. L'ensemble des sections est en orientation. Un bon niveau physique et technique est donc requis afin de pouvoir terminer la course. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents.

En s'engageant sur le raid élite, chaque participant atteste savoir nager au moins 50 m et être capable de remonter sur un canoë-kayak rigide ou un packraft. Il atteste savoir diriger en autonomie un canoë-kayak ou packraft sur une rivière de classe III (portion de rivière ouverte à la descente en autonomie avec des Canoe-de location)

Sur le raid sportif, chaque participant s'engage à savoir nager au moins 50m.

L'attention des participants est attirée sur le fait que les distances annoncées sont approximatives et que les distances effectives peuvent être légèrement supérieures.

En s'engageant et en signant ce document, chaque participant s'engage à être apte physiquement, avoir une assurance individuelle accident et accepter l'utilisation de son image à des fins promotionnelles.

Article 3 : Catégories

Raid famille et sportifs : 3 catégories sont ouvertes - hommes-femme-mixte – suivant le budget et le nombre de participants, seuls les premiers de chaque catégorie pourront être récompensés.

Raid élite : 2 catégories seront ouvertes aux inscriptions :

- La catégorie « expédition » : par équipe de 2 ou 4 sans remplaçant. Tous les équipiers sont en course soit avec un assistant non-remplaçant soit sans assistant.
- La catégorie « aventure » : par équipe de 2 à 5 coureurs. Au moins 2 coéquipiers sont toujours en course pour que l'équipe soit classée. Le nombre de coéquipier ne sera pas limité hormis pour des raisons logistiques sur certaines sections. Par exemple, l'équipe peut aligner ses 5

coéquipiers sur une épreuve de VTT ; par contre, seul un nombre pair de coéquipier pourra effectuer les sections de kayak.

Le road book concurrent précisera les limites du nombre de coéquipier maximum par section.

En catégorie aventure, 1 à 3 coéquipiers peuvent intervenir en tant que remplaçant(s) sur chaque section. Par contre, ces remplacements ne peuvent s'effectuer que dans les zones de transition entre deux sections (parkings).

Plusieurs classements seront établis

- Classement scratch RAID OCCITANIA :
- Classement scratch catégorie « expédition »
- Classement scratch catégorie « aventure »

Seuls les premiers de ces catégories seront récompensés. Si d'autres lots sont disponibles, ils pourront être attribués aux concurrents arrivés sur le podium, ou à certains concurrents en fonction de critères particuliers (fair-play, etc..) définis par l'organisation

Article 4 : Assistance et ravitaillement.

4.1 Raid famille et sportif

Sur les raids famille et sportif, un ravitaillement sera organisé à Saint-Jean du Bruel.

4.2 Raid élite :

La course se fera en complète autonomie. Seul le repas d'après course sera fourni. Chaque équipe devra donc disposer de son matériel ainsi que du ravitaillement nécessaire pour la durée de la course.

Assistant et/ou remplaçant :

Les équipes devront donc disposer d'un assistant. Entre autres missions, cet assistant s'occupera du ravitaillement de son équipe et du transfert de matériel depuis un lieu de transition entre deux sections (parking) vers un autre. S'il ne court pas, l'assistant ne devra pas s'acquitter des droits d'inscription. Le repas d'arrivée lui sera gracieusement offert.

Cet assistant peut faire office de remplaçant. Si l'assistant entre en course, il devra s'acquitter des droits d'inscriptions **et disposer des mêmes documents que le reste des participants.**

Les règles de stationnement et de circulation en véhicule d'assistance qui s'appliqueront durant la course sont celles du code de la route. La durée des sections est calculée de telle manière que l'assistance aura largement le temps de rejoindre deux points d'assistances en respectant les vitesses limites.

En cas d'incident ou de retard pour rejoindre une section, les assistants disposeront de plusieurs numéros d'organisation afin de faire patienter les équipes.

L'ensemble des routes et parkings sont accessibles facilement en véhicule. Cependant, à la période de la course, certains sites ou routes étroites seront plus fréquentés. Il est donc conseillé aux concurrents d'éviter dans la mesure du possible de recourir à l'utilisation de camping-cars.

Les assistants recevront un roadbook spécifique avec les coordonnées GPS des parkings et un itinéraire qui a été reconnu. L'organisation décline toute responsabilité si l'assistance emprunte un autre itinéraire.

En signant le présent règlement, les équipes s'engagent à ce que leur assistant respecte bien les règles du code de la route. Il appartiendra à chaque équipe de s'assurer que son assistant dispose bien d'un permis de conduite à jour. De la même façon, l'assistant peut être amené à transporter son équipe à tout moment pendant la course, soit pour des raisons de logistique et sécurité (barrière horaire, orage..), soit parce que l'équipe décide de shunter une étape. Les équipes s'engagent à respecter quoi qu'il en soit le code de la route lors de ces transferts.

Les temps de section ont été calculés afin de laisser le temps à l'assistant de rallier les parkings avant les coureurs. Lorsque les temps sont limites, l'organisation donnera des préconisations spécifiques soit lors du briefing soit dans les roads books.

L'organisation décline toute responsabilité concernant le non-respect des règles et de ses préconisations par les équipes

L'organisation mettra en place des jalonneurs sur chaque parking afin de pointer les concurrents et organiser le stationnement. Cependant, chaque conducteur reste maître et responsable de son véhicule et notamment de son stationnement. L'organisation rappelle que la circulation restera ouverte pendant la course.

Article 5 : matériels et effets personnels

Cette liste de matériel est établie en fonction des disciplines pratiquées. Si une épreuve est déprogrammée ou changée, le matériel indiqué ne sera bien entendu plus exigé.

Liste des équipements et accessoires obligatoires par section

Durant toute la course : un téléphone portable chargé et en état de marche avec les numéros de l'organisation. Une couverture de survie. De l'eau et du ravitaillement solide en quantité suffisante. Des vêtements adaptés aux conditions météo. Une trousse de secours comportant a minima des bandages autocollants et des compresses (réalisation d'un pansement compressif), et du désinfectant ainsi qu'une solution de re-hydratation.

Un masque afin de permettre l'évacuation des participants par l'organisation en toute sécurité (selon protocole COVID en vigueur au moment du départ)

Le port du casque est obligatoire sur l'ensemble des épreuves de VTT. Il pourra être obligatoire sur d'autres sections (trail, kayak) auquel cas cette règle sera mentionnée soit dans le road book concurrent soit au briefing, soit au départ de la section par un bénévole.

Une puce (type doigt électronique) et/ou un carton de pointage seront distribués aux concurrents avant le départ. Chaque équipe en sera responsable et versera (dans le cas des puces) une caution à l'organisation dont le montant sera défini avant les formalités d'accueil.

En cas de perte de la puce, la caution sera encaissée par l'organisation. L'équipe ayant perdu sa puce ou son carton recevra une pénalité qui sera définie par l'organisation dans le cadre d'une commission réunie immédiatement après la course.

Une partie de la course se déroule de nuit. Les équipes devront donc disposer d'éclairages adaptés aux disciplines pratiquées avec une autonomie suffisante pour la course ainsi que d'EPI (gilets)

Des contrôles inopinés pourront être faits à n'importe quel moment par l'organisation. Les concurrents devront effectuer la totalité des sections avec l'équipement de protection imposé par le règlement de l'épreuve sous peine d'exclusion ou d'interdiction de s'engager sur une section avec application des pénalités correspondantes.

L'assistance technique extérieure hors des zones de transition ne pourra être effectuée que sur consigne expresse de l'organisation (fortes chaleurs), aucun engin suiveur n'est autorisé. Chaque équipe sera autonome pour ses ravitaillements : les candidats doivent pouvoir progresser en autonomie notamment en cas de conditions climatiques difficiles (Chaleur, Pluie). En cas de fortes chaleurs, des ravitaillements en eau seront possibles le long du parcours à intervalles réguliers.

A tout moment, les équipes devront pouvoir joindre leur assistante et/ou l'organisation afin de se faire rapatrier (notamment en cas d'orage).

VTT

Un casque VTT aux normes CEE, matériel de réparation VTT, un téléphone portable, coordonnées de l'organisation, une réserve alimentaire, une réserve d'eau, une boussole, une trousse de secours avec solution de réhydratation, une couverture de survie, un sifflet et un coupe-vent.

De nuit : éclairage avant et arrière ainsi que gilet réfléchissant.

Trail – course d'orientation,

Equipement de course adapté à l'activité (chaussures etc..), un téléphone portable, coordonnées de l'organisation, une réserve alimentaire, une réserve d'eau, une boussole, une trousse de secours avec solution de réhydratation, une couverture de survie, un sifflet et un coupe-vent.

De nuit : éclairage ainsi que gilet réfléchissant.

Canoé-Kayak ou Packraft

L'organisation pourra faire appel à un prestataire pour fournir du matériel à tous les concurrents **et/ou** demander à chaque équipe de disposer de son propre matériel et notamment de packrafts en proposant une solution de location.

Canoe-kayak fournis par l'organisation :

L'organisation peut faire appel à un prestataire disposant de matériel agréé pour la navigation en adéquation avec le niveau de la rivière ou du cours d'eau sur lequel est prévu la navigation.

Dans ce cas, l'ensemble du matériel à savoir gilet-pagaie et bateaux seront fournis par ce prestataire. Le port du casque et le type de casque seront précisés par l'organisation en amont de la course (briefing ou road book).

Canoe non fournis par l'organisation :

Le cas échéant, L'organisation précisera largement en amont de la course le type de matériel à fournir par équipe et proposera une solution de location adaptée pour les équipes ne disposant pas de matériel. Cette location n'est pas intégrée aux frais d'inscription et devra être réglée à part.

Dans le cas d'une location de matériel, L'inspection du matériel lors de sa perception, le stockage, le transport et l'utilisation du matériel pendant la course ainsi que l'inspection lors de la restitution seront à charge des équipes. Une caution sera réclamée et encaissée si le prestataire constate une détérioration ou perte du matériel.

Il appartiendra à chaque équipe de s'assurer que le matériel qu'elle utilise est bien aux normes en vigueur (CEE) et adapté à la classe de rivière pratiquée. Les éléments techniques seront précisés dans les roads-book concurrents ou assistants.

Epreuves spécifiques (cordes, spéléologie, hydrospeed, randonnées aquatiques, canyoning...)

Des épreuves spécifiques pourront être organisées. Le cas échéant, l'organisation l'annoncera via le programme de course présenté sur les réseaux ou sur le site internet de l'épreuve ainsi que sur les road-book assistants et concurrents.

Le matériel sera fourni par des prestataires agréés. Pour des raisons d'assurance, ces derniers pourront imposer l'utilisation de leur propre matériel ou autoriser l'utilisation de leur propre

En signant le présent règlement, les participants s'engagent à disposer du matériel nécessaire en bon état et à l'utiliser. Ils s'engagent aussi à utiliser le matériel prêté ou loué par l'organisation ou ses prestataires de manière appropriée et conformément aux consignes données.

Tout manquement à cette règle engage leur responsabilité pleine et entière.

Article 5 : Sécurité

Les participants doivent respecter les règles du code de la route dans les parties du circuit empruntant les voies qui y sont soumises. Les circuits se déroulent sur des voies ouvertes à la circulation. Il n'y aura pas d'arrêtés donnant priorité à la course.

Des jalonneurs seront mis en place lorsque nécessaire. Nous attirons l'attention des concurrents sur ce point précis : n'ayant pas priorité de circulation, la mission des jalonneurs est de s'assurer que certains points dangereux peuvent être franchis en sécurité. Ils peuvent donc arrêter les concurrents. Ces derniers doivent donc impérativement respecter leurs consignes sous peine d'exclusion immédiate.

Les circuits ne seront pas balisés ; l'ensemble de l'épreuve se déroule en orientation. Des cartes seront distribuées au cours du briefing.

Les sentiers resteront ouverts à la circulation des randonneurs et VTTistes. Chaque concurrent s'engage à respecter les autres utilisateurs et notamment à adapter sa vitesse lors du croisement/dépassement de piétons ou cyclistes sur les sentiers empruntés.

Certaines sections traverseront des pâturages ainsi que des estives. Il est demandé aux concurrents d'adapter leur vitesse et de contourner, si nécessaire les troupeaux en liberté dans ces espaces.

L'attention des participants est attirée sur la présence de chiens de protection avec les troupeaux. L'organisation a fait le nécessaire pour s'assurer, dans la mesure du possible que la course ne traversera pas d'espace où des troupeaux sont présents. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours jusqu'au dernier moment si c'est le cas. Malgré toutes nos précautions, il se peut que des troupeaux soient quand même présents y compris aux abords de chemins de randonnée balisés.

Des consignes précises seront données dans les road-book et au briefing dans ce cas précis. Quoi qu'il en soit, à l'approche des chiens, les concurrents doivent s'arrêter, descendre de vélo et ne pas chercher à fuir, crier, taper ou lancer des objets sur les chiens.

Si une balise ne peut être pointée ou qu'une équipe perd du temps du fait d'un détour pour éviter un troupeau, l'organisation pourra créditer les équipes concernées de temps de course ou des balises non pointées. Il est demandé aux concurrents de bien noter, si possible, la durée du temps perdu. Toute réclamation sera étudiée en commission d'après-course et, pour être recevable, devra être déposée dès l'arrivée de la course.

Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation.

Des portes horaires seront placées tout au long du parcours. Ces portes horaires ont pour objectif de garantir la sécurité des concurrents en évitant d'étaler la course sur de trop grandes distances.

Il peut s'agir de portes horaires de fermetures de section : dans ce cas, les équipes se présentant au départ de la section après cette porte horaire ne pourront la faire et se verront infliger les pénalités correspondantes (section non faite + balises non pointées) – il pourra leur être demandé de rejoindre le départ de la section suivante en véhicule d'assistance auquel cas le chronomètre sera neutralisé.

Il peut s'agir de portes horaires d'ouverture de section : dans ce cas, si une équipe se présente avant cette porte horaire, elle sera arrêtée par l'organisation et le temps de course sera neutralisé.

La barrière horaire de fin de course correspond au démontage du dispositif de secours. Elle est donc impérative et devra absolument être respectée sous peine de mise hors course.

Chaque équipe procurera un numéro de téléphone de course ainsi que le numéro de son assistance à l'organisation.

5.1 feux de forêts :

Certaines zones traversées par la course sont particulièrement sensibles et exposées aux feux de forêts en fonction des conditions météo. Il est donc expressément demandé aux concurrents et assistants de respecter scrupuleusement les règles en vigueur dans les zones traversées et d'être particulièrement attentifs aux risques de départ de feu.

5.2 circonstances exceptionnelles.

En cas d'évènement imprévu (orage, conditions météo fortement dégradées, canicule, risque d'incendie etc.), l'organisation pourra décider de suspendre, modifier ou arrêter la course. En cas d'orage imprévu notamment, il sera demandé aux équipes de rejoindre un abri le plus rapidement possible puis de contacter l'organisation. Si ce n'est pas possible, et que l'orage rejoint l'équipe :

- S'arrêter immédiatement.
- Eloigner tous les objets métalliques (VTT, bâtons) et éteindre et ranger les appareils électroniques au fond des sacs si possible.
- Eviter les lignes de crêtes, les bords de falaises, les arbres isolés ou la proximité de remontées mécaniques et pylônes, ne pas courir, s'arrêter au milieu d'un découvert, si possible assis sur un sac (isolé du sol) et espacés les uns, des autres.
- Une fois le dernier coup de tonnerre ou éclair passé, attendre 30 minutes avant de reprendre la progression.

La course sera automatiquement neutralisée. L'organisation enverra si possible des véhicules pour récupérer les équipes réparties sur le terrain.

Vue l'étendue de la zone de course, l'organisation se réserve la possibilité de neutraliser la course et d'organiser un transfert pour rejoindre une zone sûre en cas de risque avéré. Dans ce cas, la course sera neutralisée et un nouveau départ sera donné.

Article 6 : inscriptions

Les inscriptions se feront en ligne et ne seront prises en compte qu'une fois :

- que le Dossier sera complètement renseigné

- que les droits d'inscription seront réglés pour l'ensemble de l'équipe
- Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, une fois que les concurrents auront fourni une licence sportive de compétition en cours de validité (FFTRI, ou avec mention sports en compétition), , OU complété le questionnaire santé disponible lors de l'inscription en ligne ET se seront acquitté des pass compétition.

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son/ses équipiers qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises, dans les délais requis.

Attestations médicales :

Tous les concurrents devront disposer de :

- Soit d'une licence compétition FFTRI valable le jour de la course. Cette licence devra être présentée lors de l'inscription ou de l'accueil au plus tard.
- Pour les non licenciés, d'un pass compétition

Un concurrent ne présentant pas une candidature complète ne pourra prendre le départ sur la course chronométrée.

L'inscription sera effectuée pour une équipe complète et non individuellement. Toute inscription est définitive et ne sera pas remboursée. L'organisation conseille donc fortement aux concurrents de souscrire une assurance annulation.

Seule l'annulation de la course entraînera remboursement des frais engagés. En cas d'annulation de dernière minute, certains frais fixes engagés pourront être déduits des remboursements.

Sur le raid élite : tous les concurrents devront s'acquitter du montant d'inscription y compris les assistants qui seront remplaçants. Les assistants qui ne courent pas ne devront pas régler de droits d'inscription. Par contre, ils devront fournir leurs coordonnées à l'organisation afin d'être joignables en cas de problème et ils s'engagent à respecter le présent règlement.

Le montant d'inscription comprend le repas qui sera fourni aux concurrents à l'arrivée. Ce repas est offert gracieusement aux assistants non-remplaçants à hauteur d'un par équipe. Des repas supplémentaires pourront être servis mais ils devront être réglés et réservés avant le départ de la course notamment afin d'éviter tout gaspillage.

L'inscription comprend :

- La mise en place d'un dispositif de premiers secours
- Un cadeau d'inscription par concurrent
- Le chronométrage et l'encadrement de la course
- L'encadrement et le matériel des épreuves spécifiques (cordes etc..)
- Un repas de clôture

Il ne comprend pas la location ou la fourniture de matériel de Packraft qui , le cas échéant, sera effectuée à part dans le cadre d'une convention entre Aveyron Terre d'Aventures et une autre association. Cette location devra être réglée en sus, soit auprès d'Aveyron Terre d'Aventure soit directement auprès de l'association propriétaire des bateaux. Une caution devra être fournie lors de la perception du matériel et sera restituée à l'issue de la course.

Comme indiqué ci-dessus, chaque équipe devra être autonome concernant les ravitaillements en course.

Montant des inscriptions :

Le montant des inscriptions sera précisé sur le site internet de l'épreuve avant l'ouverture des inscriptions.

Les inscriptions sont clôturées dès que le nombre d'engagés maximum est atteint soit 100 participants.

Remboursement des inscriptions :

En cas d'inscription en nombre insuffisant, la période d'ouverture des inscriptions pourra être allongée. L'organisation attire cependant l'attention des équipes sur la nécessaire pérennisation de la course et le versement d'arrhes auprès de professionnels.

En cas d'annulation de la course du fait exclusif de l'organisation, l'organisation s'engage à rembourser intégralement les équipes. En cas d'annulation de dernière minute du fait de circonstances indépendantes de notre volonté, nous nous réservons le droit de conserver les montants des frais déjà engagés et non remboursables. Nous nous efforcerons bien entendu de les limiter au maximum

L'organisation s'engage à traiter tout litige de manière juste, humaine et équitable.

Article 7 : Déroulé des épreuves

Des informations seront données en amont de la course par mail- sur les réseaux sociaux et le site de l'épreuve avec notamment les horaires et programmes prévisionnels de la course.

Les équipes devront rester groupées le long du parcours. Le temps de référence de l'équipe sera celui du dernier arrivé. Les organisateurs ou jalonneurs se réservent le droit d'arrêter un ou des concurrent(s) afin d'attendre son ou ses coéquipier (s) si l'équipe n'est pas groupée en cas de contrôle.

Des points de contrôles et des jalonneurs seront placés le long du parcours. Leur rôle est de s'assurer sur respect des règles de course mais aussi et surtout de s'assurer de la sécurité des concurrents. Ils pourront notamment arrêter une équipe ou un concurrent lors du franchissement d'un point dangereux.

Tout non-respect des ordres des jalonneurs sera sanctionné par une mise hors course du ou des concurrents concernés.

Vu la longueur de la course, tous les points dangereux et traversées de route ne pourront être sécurisés. Les participants s'engagent donc à respecter le code de la route et les règles de prudences élémentaires durant la course.

Les équipes devront pointer des balises. Chaque balise non prise donnera lieu à une pénalité ou un bonus en temps ou en points. Le détail des pénalités et les détails concernant les sections et les balises seront précisés dans le road book concurrent.

En fonction des conditions climatiques, ces barrières seront communiquées aux concurrents sur internet (site de la course) puis affichées et rappelées lors du briefing d'avant course.

Un horaire impératif d'arrêt de la course sera précisé au briefing ou sur les road book.

Passé cet horaire des pénalités (précisées dans le road book) voire une mise hors course seront infligées. Le lieu d'arrivée exact sera précisé lors du briefing et sur les cartes.

Avant l'horaire limite - l'organisation se réserve le droit de mettre les concurrents manifestement trop éloignés de l'arrivée, hors course et de demander à l'assistance des équipes concernées de les rapatrier en véhicule sur Pezenas.

L'organisation décline cependant toute responsabilité en cas d'incident survenant si une équipe décide de continuer à progresser au-delà de cet horaire limite ou de ne pas respecter une consigne de rapatriement, la présence des signaleurs et des services de sécurité n'étant plus garantie.

En cas d'évènement imprévu, l'organisation pourra néanmoins décider de décaler l'horaire d'arrivée en concertation avec l'organisme en charge des secours. Dans ce cas précis, les équipes se verront communiquer un nouvel horaire limite d'arrivée. Les règles définies ci-dessus resteront d'actualité.

Cas des sections spécifique (eaux vives- canoe-cordes- spéléologie) :

Pour des raisons logistiques, seul un nombre pair de concurrent pourra effectuer les sections de canoe-Kayak. Les équipes inscrites sous le format expédition devront donc contacter l'organisation en cas de nombre de participant impair.

Article 8 : Règles de course et classement

La course sera effectuée en orientation. Aucun balisage ne sera posé sauf besoins exceptionnels (sécurité etc..). Les équipes recevront des cartes sur lesquelles figurent les balises à trouver lors du briefing d'avant course. La totalité des cartes du parcours sera distribuée avant le départ de la course.

Les cartes d'orientations peuvent comporter différents supports (IOF-IGN-satellite..)

Il appartiendra à chaque équipe de définir sa stratégie de course afin de prendre un maximum de balise tout en respectant les barrières horaires. Les itinéraires les plus directs ou probables ont été reconnus. Les propriétaires ont été contactés en amont de la course.

Pour la sécurité des concurrents, le respect de l'environnement ou de certaines propriétés, certaines routes ou zones ont été identifiées comme interdites sur les cartes fournies. Il est donc expressément interdit de les emprunter ou traverser sous peine de mise hors course.

Les équipes seront classées en fonction de leur temps de course majoré des pénalités correspondant aux balises non prises sur le parcours.

En cas de balise manquante ou disparue, le comité de course pourra décider d'attribuer ou non les pénalités aux concurrents. Il est demandé aux équipes, dans la mesure du possible de prendre une photo de l'endroit où figure la balise afin de faire valoir un éventuel retrait de pénalité.

En fonction des conditions climatiques et du déroulé de la course, l'organisation se réserve le droit de :

- Neutraliser la course après un point ou une section donnée. Dans ce cas, le classement final sera effectué en fonction de la position des équipes et des balises pointées au moment de la neutralisation. Si des équipes sont déjà engagées sur d'autres sections, le comité de course pourra décider de tenir compte ou non des balises pointées.
- Raccourcir la course sur une ou plusieurs sections : cette opération pourra se faire soit en amont du passage des premières équipes soit après leur passage. Sauf circonstances exceptionnelles, les équipes seront prévenues avant le départ de la section des changements.
- Modifier le parcours et enlever ou ajouter une ou plusieurs balises.

En cas de litige ou de problème pouvant impacter le classement un comité de course constitué du directeur de course, du directeur sécurité et d'un traceur sera constitué après l'arrivée. Ce comité de course pourra être saisi par tout concurrent. Le comité statuera dans les 2H00 après sa saisie.

Les décisions prises par ce comité seront sans appel.

Article 9 : Environnement, respect des sites traversés

Les concurrents s'engagent à respecter les propriétés privées, à ne pas endommager les clôtures, et à refermer les éventuelles portes ouvertes au cours de leur progression.

L'attention des équipes est attirée sur la présence de zones d'estives tout au long du parcours. Ces zones sont ouvertes à la randonnée et au VTT. Par contre, lors de la traversée de ces zones Il est expressément demandé aux équipes de contourner les troupeaux ou d'adapter l'allure de traversée des troupeaux si un contournement est impossible.

Sur le reste du parcours, il est strictement interdit de traverser ou pénétrer dans un enclos dans lequel se trouvent des troupeaux. Nous attirons là encore l'attention des concurrents sur la présence éventuelle de chiens de protection dans certaines zones.

Les participants s'engagent à respecter les espaces naturels traversés. Pour être fidèle à l'éthique de cette compétition, les concurrents s'engagent à ne pas jeter de déchets sur la voie publique et les sentiers empruntés. La direction de course se réserve le droit d'exclure une équipe ou un concurrent contrevenant à cet engagement.

La course traverse notamment plusieurs parcs naturels et plusieurs zones natura 2000 à habitat dit sensible. Il est donc demandé aux concurrents de ne pas sortir des sentiers dans les zones concernées (qui seront rappelées au briefing).

Les zones d'exclusions mentionnées sur les cartes de course d'orientation devront absolument être respectées sous peine d'exclusion de course. Elle peuvent être imposées du fait de : propriétés privées et/ou zone à risque sécuritaire et/ou zone sensible. Le non -respect de ces interdictions engage la responsabilité des concurrents et pourra entraîner une mise hors course.

Les assistants s'engagent à respecter l'environnement autour des zones de transitions et à ramasser l'ensemble des déchets lorsqu'ils quittent le site.

Article 10. Sécurité : règles spécifiques

Selon la situation sanitaire, un protocole sera établi et communiqué aux participants avant la course.

En cas d'incident ou accident, Les participants s'engagent à s'arrêter, prendre le temps d'informer le poste de secours le plus proche à la vue d'un incident dont la gravité nécessite des soins et si nécessaire assurer les premiers soins (ou sécuriser la zone). Le chronomètre sera neutralisé et le comité de course attribuera un temps forfaitaire afin de compenser le temps passé par une équipe pour porter secours ou assistance.

La course traversera plusieurs retenues d'eaux ou lacs. Des épreuves de Kayak ou de swim and run y seront organisées. Il est donc demandé aux assistants et accompagnants de respecter les règles générales qui s'appliquent au public concernant l'utilisation et le respect du site et notamment les interdictions de navigation à hauteur des installations (barrages etc).

Hormis les sections identifiées au road-book, la baignade ou les activités nautiques ne seront pas surveillées par l'organisation. L'attention des participants et surtout des assistants est donc attirée sur les risques représentés par ce type d'activité en marge de la course (lors des phases d'attente par exemple), notamment sur les rivières ou zones qui ne sont pas spécifiquement aménagées et surveillées.

De manière générale, L'organisation décline donc toute responsabilité concernant les activités physiques pratiquées par les concurrents ou assistants hors du cadre de la course. (baignade...).

Les participants s'engagent à se respecter, à respecter les commissaires de course et les autres utilisateurs des routes ou sentiers empruntés.

Article 14 : exclusion, pénalités, réclamations

Tout manquement aux règles de cette charte ainsi qu'aux différentes règles émises ci-dessus pourra entraîner une pénalité ou une mise hors course. Cette décision peut être prise par un commissaire de course immédiatement après la constatation de l'écart (notamment dans le cas d'un comportement à risque) ou ultérieurement (y compris à l'arrivée).

Article 15 : droit à l'image

Tout concurrent qui prend part aux compétitions autorise expressément les organisateurs de l'évènement ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'évènement, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, ainsi que pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 16 : diffusion du règlement

Le règlement sera communiqué par mail ou format papier avant la course. Il sera aussi mis en ligne sur le site de la course.

En s'inscrivant, tout concurrent s'engage à avoir lu et à appliquer le présent règlement.